



Dégâts sur un véhicule au garage

Par **pakkadj**, le **12/03/2009** à **21:59**

Je dépose mon véhicule au garage pour une révision. Révision effectuée sans problème, je récupère mon véhicule et rentre chez moi (1 km).

Je constate dès le lendemain que le chauffage ne marche pas et que l'indicateur de température moteur fluctue.

Je passe au garage pour vérification et constat est fait d'une fuite de liquide de refroidissement. Remplissage du réservoir et prise de rendez-vous pour vérification complète. Lors de ce rendez-vous, il m'est annoncé que mon véhicule a pris un choc ce qui n'est pas le cas (je suis le seul chauffeur du véhicule) et que carter, et radiateur sont à changer (devis estimé à 1350 €)

Après examen du véhicule sur le pont avec le professionnel, je précise que le choc porté sur les pièces défectueuses apparaît comme un choc vertical et non pas comme un choc de type horizontal avec frottement ou rayures. Par ailleurs les éléments du pare-chocs ne présentent aucune traces tangibles de choc.

Sachant que je n'ai pas eu d'accident avec ce véhicule, je suppose que mon véhicule a été endommagé dans sa manipulation au garage.

Le garagiste n'est bien-sûr pas d'accord.

Quels types de recours puis-je avoir ?

Merci de votre contribution.

Par **chaber**, le **13/03/2009** à **04:45**

Bonjour,

Vous devriez faire une déclaration de sinistre auprès de votre assureur, qui pourrait intervenir en recours et assurance juridique et missionner un expert